REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION N° 25-612 DU GROUPE VERT'LIBERAL INTITULEE « PLACE NUMA-DROZ : QUELLES AMELIORATIONS ENVISAGEES, DANS QUEL DELAI ? »

(Du 17 novembre 2025)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En date du 29 septembre 2025, le groupe vert'libéral, par M. Aël Kistler, a déposé l'interpellation 25-612 intitulée « Place Numa-Droz : quelles améliorations envisagées, dans quel délai ?», dont le contenu est le suivant :

> *La place Numa-Droz constitue l'un des principaux points noirs de la mobilité de notre commune. En effet, alors que nous disposons d'espaces de qualité avec la zone piétonne du centre-ville, les rives du lac et le Jardin Anglais, l'aménagement de cette intersection rompt la continuité entre ces différents axes. Cette traversée difficile complique aussi l'accès au centre-ville pour les automobilistes qui stationnent à la place du port.*
>
> *Depuis la votation de mars 2013 et le rejet en votation d'un projet alors proposé, la situation semble figée. Et pourtant, d'autres projets, comme le réaménagement des Jeunes-Rives ou du Clos-de-Serrières, ont été réalisés et améliorent notre qualité de vie, tout en favorisant la mobilité douce et en remportant l'adhésion populaire. Douze ans plus tard, n'est-il pas temps de remettre l'ouvrage sur le métier ?*

Dès lors, nous interrogeons le Conseil Communal sur ses intentions quant au réaménagement de la place Numa-Droz, et notamment :

- Comment le Conseil communal a-t-il analysé l'échec de 2013 ?

- Existe-t-il un projet concret de réaménagement permettant d'améliorer la situation ?

- Si oui, à quelle échéance ?

- Comment le Conseil Communal entend-il garantir l'adhésion de la population, des commerçants et des associations liées à la mobilité ?

La présente réponse est apportée en application de l'article 57 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel.

En préambule, il est à relever que le rapport du Conseil communal au Conseil général 25-008 concernant l'extension du parking du Port et le réaménagement de la place Alexis-Marie-Piaget[1] thématise déjà en partie les questions posées par l'interpellation. Ce rapport, traité par votre autorité au printemps de cette année, annonce en effet le lancement d'une vision d'aménagement « cœur de ville » par les services, qui comprend notamment la Place Numa-Droz, la rue de la Place-d'Armes et la rue de l'Hôtel de Ville concerné par la présente interpellation. Dans ce cadre, il est annoncé que le Conseil général sera informé de l'avancée du sujet au travers de la commission du DTIB.

C'est néanmoins volontiers que nous rappelons ici les éléments principaux de cette vision stratégique « cœur de ville », mis à jour en fonction des derniers développements, avant de répondre aux questions de l'interpellation de manière détaillée.

1. Vision stratégique d'aménagement « cœur de ville »

La place Numa-Droz se situe au sein d'un secteur à repenser, tant en matière de mobilité que d'espaces publics.

---

[1] Rapport d'information du Conseil communal du Conseil communal au Conseil général 25-008 concernant l'extension du parking du Port et le réaménagement de la place Alexis-Marie-Piaget, 30 avril 2025

Comme prévu par plusieurs planifications présentées au Conseil général dont notamment le rapport 23-016 du Conseil communal au Conseil général de la Ville concernant la stratégie de mobilité et de stationnement, il s'agit en particulier de tendre vers une réduction de l'emprise de la voiture au centre-ville en surface, tout en garantissant son accessibilité. C'est dans ce sens d'ailleurs que s'inscrit le projet d'étendre le parking du Port et de réaménager la place Alexis-Marie-Piaget.

Le réseau routier au trafic dense qui encercle la zone piétonne en particulier sur la rue des Terreaux, la place Numa-Droz et la rue de la Place d'Armes marque une césure nette avec le secteur des faubourgs, du Port et des rives. Le projet de réaménagement de la place Numa-Droz et des axes adjacents refusé en 2013 en votation populaire visait d'ailleurs à rétablir une continuité entre la zone piétonne et ses abords (rives du lac et faubourgs) en termes d'espace public et de fluidité pour les piétons. Cette barrière physique entre la zone piétonne et les rives devient encore plus regrettable avec les nombreux projets et attracteurs en cours de développement aux abords du lac, dont notamment les Jeunes-Rives, la nouvelle bibliothèque dans le bâtiment du Collège latin, l'aménagement de la place Agota Kristof ou encore l'attractivité du vieux Port.

De plus, en parallèle, plusieurs espaces publics méritent d'être retravaillés, dont notamment la place du Port, la place Alexis-Marie-Piaget, le quai Osterwald, le Jardin anglais et les Faubourgs.

Pour notre Conseil, l'évolution des espaces publics et des mobilités dans ce périmètre du « cœur de ville » doit donc faire l'objet d'une stratégie globale, avec une mise en application en plusieurs étapes. Cette vision doit permettre d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s, de répondre à l'évolution des enjeux climatiques et sociétaux et d'assurer une bonne accessibilité pour toutes et tous au centre-ville et aux nouveaux aménagements.

Cette vision transversale d'aménagement, pilotée par le Service du développement territorial, intègre les espaces suivants au stade actuel des réflexions :

- Place Alexis-Marie-Piaget
- Place du Port et vieux port
- Jardin anglais
- Avenue du Premier-Mars
- Faubourg du Lac
- Faubourg de l'Hôpital

- Place Numa-Droz, rue de la Place-d'Armes, rue de l'Hôtel de Ville

Ces réflexions tiennent compte des mobilités (piétons, vélos, transports publics et transports individuels motorisés) à l'échelle de la commune, et en particulier sur le périmètre élargi suivant : tunnel de Prébarreau, rues des Sablons-Fahys, passage de Gibraltar et double giratoire de la Maladière. De plus, comme prévu par le projet de territoire et la révision du PAL en cours, le projet s'inscrit dans la volonté de créer un réseau d'espaces publics entre le centre-ville, les faubourgs, le Jardin anglais et les Jeunes-Rives.

Les considérations suivantes sont au cœur du cahier des charges pour définir la stratégie globale d'aménagement :

- Rendre les espaces publics attractifs et accueillants.
- Mieux interconnecter les différents espaces, assurer une cohérence d'ensemble et favoriser les déplacements en mobilité douce.
- Soutenir la dynamique économique et sociale générée par les activités localisées au centre-ville, sur les rives et dans le port, et assurer leur accessibilité.
- Intégrer les besoins des transports publics pour assurer leur efficacité en termes de circulation et de transbordements, notamment en préservant la possibilité de prolonger le Littorail ou de sortir la ligne 101 de la rue du Seyon.
- Renforcer le lien entre la ville et le lac, ses rives et le vieux port. Dans cette optique, diminuer l'effet de césure induit par les axes routiers particulièrement chargés.
- Préparer la ville au réchauffement climatique, en végétalisant, en perméabilisant et en limitant ainsi les phénomènes d'îlots de chaleur.

Cette stratégie « cœur de ville » est en cours de travail par les services. Le calendrier indicatif suivant est envisagé à ce stade :

- 1er semestre 2026 : étude préliminaire, en collaboration avec les partenaires concernés.
- Début 2026 : validation de l'inscription de certaines mesures prévues dans le Projet d'agglomération 5 (PA5) pour obtenir un cofinancement de la Confédération (horizon de réalisation 2028-2031).
- Fin 2027 : rapport avec demande de crédit de réalisation en 2027.

Il est toutefois à noter que plusieurs éléments peuvent influencer ce calendrier qui ne dépend pas uniquement de la volonté de la Ville. Pour la place Numa-Droz, nous pouvons notamment mentionner :

- Le tracé du chauffage à distance dans le secteur et la planification de sa réalisation.
- La révision du PAL, dont le Plan directeur communal des cheminements piétons et des espaces publics alimente les réflexions pour plusieurs secteurs concernés.
- Le plan directeur communal de mobilité, en cours d'élaboration, qui intègre également les réflexions sur le cœur de ville.
- L'impact d'une potentielle prolongation du Littorail vers l'est, ainsi que l'influence du projet sur la circulation des transports publics de manière générale.
- La procédure de mise à l'enquête publique des aménagements d'espace public.

2. Réponses aux questions

2.1.1 Comment le Conseil communal a-t-il analysé l'échec de 2013 ?

Le Conseil communal n'entend pas commenter le résultat d'une votation populaire, en particulier concernant un projet validé largement à la fois par l'exécutif et le législatif. Il est d'ailleurs à relever que tant le contexte que les dynamiques en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'espaces publics ont évolué depuis lors, comme en témoignent les nombreux projets portés avec succès par la Ville.

Trois éléments paraissent néanmoins déterminants dans la préparation d'un nouveau projet pour la place Numa-Droz :

- L'intégration dans une vision globale des espaces publics et de la mobilité du « cœur de ville », qui permet à la fois de développer des espaces conviviaux et d'assurer leur accessibilité et leur sécurité optimale pour usager-ères.
- La prise en compte des préoccupations des acteurs-trices du centre-ville et des habitant-e-s concerné-e-s.
- L'impact de l'évolution des transports publics (prolongation du Littorail ou évolution du tracé de certaines lignes de bus et d'interfaces notamment).

2.1.2 Existe-t-il un projet concret de réaménagement permettant d'améliorer la situation ?

La vision stratégique des aménagements « cœur de ville », déjà évoquée dans le cadre du rapport concernant la place Alexis-Marie-Piaget est rappelée dans la présente réponse. Il s'agit des réflexions en cours sur la question en phase d'études préliminaires.

Quant à la concrétisation d'un projet d'aménagement pour la place Numa-Droz, celle-ci interviendra dans un deuxième temps, suivant les orientations définies et les réponses obtenues aux éléments décrits au point 2.1.1.

2.1.3 Si oui, à quelle échéance ?

Au stade actuel des réflexions, l'intégration d'une partie des mesures permettant la réalisation du projet « cœur de ville » est prévue dans les mesures du PA5, avec un horizon de réalisation 2028-2031. Il est néanmoins raisonnable d'envisager une réalisation par étapes, y compris pour la place Numa-Droz, notamment en raison des développements possibles des transports publics.

2.1.4 Comment le Conseil communal entend-il garantir l'adhésion de la population, des commerçants et des associations liées à la mobilité ?

Comme expliqué ci-dessus, la mise en place d'une démarche structurée sur un périmètre élargi constitue un élément clé pour favoriser l'adhésion de la population et des acteurs concernés. Les différentes préoccupations de ces derniers devraient être prises en considération en amont du projet pour éviter au maximum les blocages.

Une mise en place par étape pourrait d'ailleurs être envisagée, afin de faire évoluer le projet en fonction des usages observés et des réponses aux différentes contraintes temporelles et techniques.

Comme déjà annoncé, votre Autorité sera bien entendue informée de l'évolution des réflexions au travers de la commission du DTIB.

Suite à ces différentes explications et en vous remerciant de l'intérêt pour ce sujet central du développement de notre centre-ville, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la réponse à l'interpellation 25-612.

Neuchâtel, le 17 novembre 2025

NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve